

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 620

30 novembre 1996

SOMMAIRE

Amandina, S.à r.l., Schouweiler	page 29754	Nahema Holding Ltd S.A., Luxembourg	29732
Ami Belgium S.A., Leuvensesteenweg	29755	New Trading Christmas Collections, S.à r.l., Luxembourg	29727, 29728
Anubia S.A., Luxembourg	29738	Norcalloys Luxembourg S.A., Soleuvre ..	29730, 29732
Baufin Holding S.A., Luxembourg	29760	N.Y.K. International Luxembourg	29733, 29734
Boulangerie-Pâtisserie Peschong, S.à r.l., Biwer ..	29753	Olspo Holding S.A., Walferdange	29732
Compagnie Financière du Hainaut S.A., Luxembourg	29757, 29758	Performa Investment Advisory S.A., Luxembourg	29734
Finimmo S.A., Luxembourg	29714	Phil, S.à r.l., Luxembourg	29734
F.M.L. Luxembourg, F.I.N.S.E.R. Management Luxembourg SCI, Lintgen	29758	Proimex Consult, S.à r.l., Luxembourg	29733
Garage Muller - Locations, S.à r.l., Luxembourg ..	29714	Promaction S.A., Luxembourg	29735
Generalux, Sicav, Luxembourg	29716	Real Estate Management Holding S.A., Luxembg	29735
Globetrust S.A., Luxembourg	29716	Reumonservices, S.à r.l., Rodange	29734
Grand Garage Jean Muller, S.à r.l., Luxembourg ..	29717	RM International S.A., Luxembourg	29736
GT Global Fund, Sicav, Luxembourg	29717	Rotarex Venture S.A., Lintgen	29735
Hamosa Holding (Luxembourg) S.A., Luxembg ..	29717	Saint-Pierre S.A., Luxembourg	29737, 29738
Harley, S.à r.l., Luxembourg	29718	Santander Investment, Sicav, Luxembourg	29736
H.B. Diffusion, S.à r.l., Troisvierges	29752, 29753	Sarmod Investissements S.A., Luxembourg	29737
Henkel Finance S.A., Luxembourg	29716	Satellite Systems & Services S.A., Luxembourg ..	29737
Holta S.A., Luxembourg	29714, 29716	Saving Total Asset Return N° 1, Sicav, Luxembg	29739
HPC International A.G., Luxembourg	29717	Scandi Technology S.A., Luxembourg	29739
I.B.C. S.A., Holzem	29718	Schmitcom, S.à r.l., Strassen	29742
Indian Investment S.A., Luxembourg	29719	Schrodgers Asia Pacific Growth Fund, Sicav, Luxbg	29739
Interlex S.A., Luxembourg	29719	SCIP-Holding S.A., Luxembourg	29741
Intermedia Link S.A., Luxembourg	29720	Scottish Equitable International Fund, Sicav, Luxembourg	29741
International Ventures Corporation S.A., Luxbg	29720	Sienna S.A., Luxembourg	29745
Intinco S.A., Luxembourg	29722	SIV-Holding S.A., Luxembourg	29747
J.P. Morgan Fonds (Luxembourg) S.A., Luxembg	29723	Socal, S.à r.l., Luxembourg	29747
Kapeel S.A.	29719	Société Civile Immobilière Haemeldang, Alzingen	29749
Karani & Associated S.A., Luxembourg	29723	Solugerim, S.à r.l., Rumelange	29742, 29743
Kikerono Konzern A.G., Luxembourg	29723	Solvida Holding S.A., Luxembourg	29748
Kim Shipping Co. A.G., Luxembourg	29724	Stebo S.A., Luxembourg	29747
Kinohold S.A., Luxembourg	29723	Stefin International S.A., Luxembourg	29748
LMA (Holdings) S.A., Luxembourg	29722	Systeminvest S.A., Luxembourg	29743
Logvest Technology S.A., Luxembourg	29720	Taiyo International Holding S.A., Luxembg	29748, 29749
Lux Automaten A.G. Holding, Luxembourg	29724	Takafol S.A., Luxembourg	29749
Lux-Gastro A.G. Holding, Luxembourg	29726	TIS-Holding S.A., Luxembourg	29750
Luxrenta Holding S.A., Luxembourg	29727	TIT-Holding S.A., Luxembourg	29750
Machen-Iveco Holding S.A., Luxembourg	29727	Transmoselle, S.à r.l.	29748
Mat Tec Holding S.A., Luxembourg	29724	Transmoselle, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	29750
Metall Luxembourg A.G., Luxembourg	29728	V.I.P. Golf International S.A., Luxembourg	29745, 29747
Meubimmo Fin S.A., Luxembourg	29729	Voxtron Holdings S.A., Luxembourg	29751, 29752
M.F.M. S.A., Luxembourg	29729, 29730	V.R.S., Einmannengesellschaft mit beschränkter Haftung, Koetschette	29754
Midor Finance Luxembourg S.A., Luxbg	29733	Waplinvest S.A., Luxembourg	29752
Misure S.A., Luxembourg	29730	Yapo Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	29750
Multifutures, Sicav, Luxembourg	29723	Yeto S.A., Luxembourg	29753
Multilink, Sicav, Luxembourg	29718	Zodiac Europe S.A., Luxembourg	29758
Murray Universal, Sicav, Luxembourg	29726		

FINIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.229.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un août.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Jacques Benzeno, M. A. of Economics, demeurant à Strassen, agissant en sa qualité de directeur de la société MUSCARI FINANCIAL Inc., établie et ayant son siège social à Tortola, BVI,

en vertu d'une procuration générale donnée à Tortola, le 4 octobre 1994.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FINIMMO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 4 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 142 du 2 mai 1990;
- que le capital social de la société FINIMMO S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- que la société MUSCARI FINANCIAL Inc., étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme FINIMMO S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société MUSCARI FINANCIAL Inc., agissant en sa qualité de liquidateur de la société FINIMMO S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare que tout le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société à Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Benzeno, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 92S, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 septembre 1996.

G. Lecuit.

(34920/220/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

GARAGE MULLER - LOCATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.620.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Signature.

(34928/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HOLTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.061.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLTA S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.061.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Carole Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Réhon (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois, avec modification de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quatre cents (400) actions de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois, qui sera représenté par mille (1.000) actions de cinquante mille francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 septembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par mille (1.000) actions de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

En conséquence, l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quatre cents (400) actions de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois, qui sera représenté par mille (1.000) actions de cinquante mille francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 septembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Dejans, C. Deltenre, D. Sabbatucci, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 93S, fol. 22, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

R. Neuman.

(34939/226/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HOLTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.061.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

R. Neuman.

(34940/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

GENERALLUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.819.

Le bilan au 31 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 484, fol. 102, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

S. Grundner

(34929/004/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

GLOBETRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.800.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

GLOBETRUST S.A.

J.-R. Bartolini

C. Schlesser

Administrateur

Administrateur

(34930/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HENKEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 5.101.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

HENKEL FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(34938/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

GRAND GARAGE JEAN MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.463.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Signatures.

(34931/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

GT GLOBAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.661.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

Pour GT GLOBAL FUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(34932/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HAMOSIA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.485.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

HAMOSIA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(34933/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HAMOSIA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.485.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 22 août 1996

La cooptation de M. Rudolf Schweitzer, directeur, demeurant à Watt b/Regensdorf, en date du 18 juillet 1996, en remplacement de M. Josef Battig, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour extrait sincère et conforme
HAMOSA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1995, vol. 484, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34934/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HPC INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 45.664.

Mit Schreiben vom 13. August 1996 erklärt Herr Richard Bendl, Unternehmer, Heinrich-Heine-Str. 18, D-86368 Gersthofen seinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied.

Für HPC INTERNATIONAL A.G.

KREDIETRUST

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34941/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HARLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.301.

La convention de cession des parts sociales datée du 1^{er} septembre 1996, par laquelle Mme Marlyse Lefèvre cède 1 part sociale à MISDEN TRADING LIMITED, enregistrée à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 528, fol. 42, case 20, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(34935/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HARLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.301.

La convention de cession des parts sociales datée du 1^{er} septembre 1996, par laquelle Mme Gisèle Bensaïd cède 499 parts sociales à MISDEN TRADING LIMITED, enregistrée à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 528, fol. 42, case 21, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(34936/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

HARLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.301.

EXTRAIT

Il a été signifié à la société par l'huissier M^e Michèle Thill, en date du 17 septembre 1996 que les parts sociales de la société ont été cédées le 1^{er} septembre 1996 sous seing privé de la façon suivante:

- 1- Madame Gisèle Bensaïd, demeurant à Ardres (France), a cédé 499 parts sociales à la société MISDEN TRADING Limited, sise à Tortola (BVI),
- 2- Madame Marlyse Lefèvre, demeurant à Arlon (Belgique), a cédé 1 part sociale à la société MISDEN TRADING Limited, sise à Tortola (BVI),

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34937/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

I.B.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Holzem.
R. C. Luxembourg B 43.627.

Les documents de clôture de l'année 1995, enregistrés à Mersch, le 17 septembre 1996, vol. 122, fol. 31, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, août 1996.

Pour I.B.C. S.A.
FIDUCIAIRE N. AREND
Signature

(34942/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**MULTILINK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. INTERNATIONAL SKANDIA, SICAV).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.221.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 1996, vol. 484, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 septembre 1996.

Pour MULTILINK, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(34947/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(34943/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.162.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 17 avril 1996 à 10.00 heures
à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy
Contrôleur de Sociétés
demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon,
Plateau St. Hubert

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy, Commissaire aux Comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier
Employé Privé
demeurant 25, rue de la Biff
Hondelange (Belgique)

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1995, vol. 485, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34944/009/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

KAPEEL S.A., Société Anonyme.

La propriétaire de la maison sise au 32, rue de la Gendarmerie à L-4819 Rodange, déclare par la présente que la société KAPEEL S.A. est inconnue à cette adresse.

La société KAPEEL S.A. n'existe pas à l'adresse sise 32, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange.

C. Kieffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1995, vol. 485, fol. 14, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34952/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

INTERLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.543.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

INTERLEX S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(34945/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

INTERMEDIA LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 19.299.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 16 septembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 5.509.557 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Signature.

(34946/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.657.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION

F. Mesenburg

J.-P. Reiland

Administrateur

Administrateur

(34948/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.657.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 septembre 1996

Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange, est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION

F. Mesenburg

J.-P. Reiland

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1995, vol. 484, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34949/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

LOGVEST TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme in liquidation.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.224.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of LOGVEST TECHNOLOGY S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary of August 21st, 1995, published in the Mémorial C, number 584 of November 16th, 1995, and put into liquidation by a deed of the undersigned notary of August 20th, 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Jean-Michel Dibling, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Christelle Ferry, juriste, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Presentation of the report of the «commissaire» to the liquidation.
- 2) Approval of the report of the liquidators.

- 3) Discharge to the liquidators and to the «commissaire» to the liquidation.
- 4) Approval of the closing of the liquidation.
- 5) Deposit of the books and records of the company during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting hears the report presented by the «commissaire» to the liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, regarding the liquidation accounts and the management by the liquidators.

This report proposes to adopt the accounts.

Second resolution

After discussion the general meeting adopts the accounts of the liquidation and grants full discharge to the liquidators, HRH BIOTECH S.A. having its registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A., having its registered office in Luxembourg.

The general meeting also grants discharge to the «commissaire» for the execution of his mandate.

Third resolution

The general meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The books and records of the company will be kept during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGVEST TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 584 du 16 novembre 1995, et mise en liquidation par acte du notaire instrumentant du 20 août 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Approbation du rapport des liquidateurs.
- 3) Décharge aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation.
- 4) Approbation de la clôture de la liquidation.
- 5) Dépôt des livres et documents de la société pendant une période de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale entend le rapport présenté par le commissaire à la liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion de liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restrictions à HRH BIOTECH S.A., avec siège social à Luxembourg et à HRH TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, de leur gestion de liquidateurs de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, certifie qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 93S, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 septembre 1996.

G. Lecuit.

(34958/220/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

INTINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.234.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Pour INTINCO S.A.

F. Mesenburg

J.-R. Bartolini

Administrateur

Administrateur

(34950/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

LMA (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 32.580.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} août 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 205.098 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Signature.

(34957/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

J.P. MORGAN FONDS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.331.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

Pour J.P. MORGAN FONDS (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(34951/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

KARANI & ASSOCIATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 43.340.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF 655.122,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

Signature.

(34953/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

KIKERONO KONZERN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 18.306.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

KIKERONO KONZERN A.G.

Signatures

Deux Administrateurs

(34954/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

KINOHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 27.384.

Les bilans aux 31 décembre 1993 et 1994, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

KINOHOLD S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(34956/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MULTIFUTURES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.389.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour MULTIFUTURES, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

M. Vermeersch

F. Guillaume

Conseiller principal

Premier Conseiller

(34974/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

KIM SHIPPING Co. A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11A, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 45.984.

Der Jahresabschluss 1994, registriert in Luxemburg, am 26. September 1996, Band 484, Blatt 100, Feld 5, ist am 2. Oktober 1996, beim registre de commerce et des sociétés de Luxembourg hinterlegt worden.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Oktober 1996.

Unterschrift.

(34955/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

LUX AUTOMATEN A.G. HOLDING, Holdinggesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, rue des Foyers.
H. R. Luxemburg B 26.076.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Est geht aus einer Gesellschaftsauflösungsurkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 6. September 1996, einregistriert in Grevenmacher, am 13. September 1996, Band 498, Blatt 85, Feld 1, hervor, dass:

I.- die Gesellschaft LUX-AUTOMATEN A.G. HOLDING gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster am 5. Juni 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 270 vom 2. Oktober 1987,

II.- die Gesellschaft ein Kapital von zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsche Mark (DEM 62.500,-) besitzt, eingeteilt in sechshundertfünfundzwanzig (625) Aktien von je hundert Deutsche Mark (DEM 100,-),

III.- aufgrund verschiedener Aktienübertragungen sämtliche Aktien vorgenannter Gesellschaft sich in einer Hand befinden, was die Auflösung der Gesellschaft nach sich zieht,

IV.- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in Luxemburg, 3, rue des Foyers, verbleiben.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. September 1996.

J. Seckler.

(34961/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MAT TEC HOLDING S.A., Société Anonyme in liquidation.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.116.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MAT TEC HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary of August 16th, 1995, published in the Mémorial C, number 563 of November 4th, 1995 and put into liquidation by a deed of the undersigned notary of August 20th, 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Jean-Michel Libling, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Christelle Ferry juriste, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Presentation of the report of the «commissaire» to the liquidation.

2) Approval of the report of the liquidators.

3) Discharge to the liquidators and to the «commissaire» to the liquidation.

4) Approval of the closing of the liquidation.

5) Deposit of the books and records of the company during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting hears the report presented by the «commissaire» to the liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, regarding the liquidation accounts and the management by the liquidators. This report proposes to adopt the accounts.

Second resolution

After discussion the general meeting adopts the accounts of the liquidation and grants full discharge to the liquidators, HRH BIOTECH S.A. having its registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A., having its registered office in Luxembourg.

The general meeting also grants discharge to the «commissaire» for the execution of his mandate.

Third resolution

The general meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The books and records of the company will be kept during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAT TEC HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 16 août 1995, publié au Mémorial C, numéro 563 du 4 novembre 1995, et mise en liquidation par acte du notaire instrumentant du 20 août 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.

2) Approbation du rapport des liquidateurs.

3) Décharge aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation.

4) Approbation de la clôture de la liquidation.

5) Dépôt des livres et documents de la société pendant une période de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale entend le rapport présenté par le commissaire à la liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion de liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restrictions à HRH BIOTECH S.A., avec siège social à Luxembourg et à HRH TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, de leur gestion de liquidateurs de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise certifiée qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci qui ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 93S, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 septembre 1996.

G. Lecuit.

(34966/220/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

LUX-GASTRO A.G. HOLDING, Holdinggesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 3, rue des Foyers.

H. R. Luxembourg B 26.062.

AUFLÖSUNG*Auszug*

Est geht aus einer GesellschaftsaufLösungsurkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 6. September 1996, einregistriert in Grevenmacher, am 13. September 1996, Band 498, Blatt 85, Feld 2, hervor, dass:

I.- die Gesellschaft LUX-GASTRO A.G. HOLDING gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster am 5. Juni 1987, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 269 vom 1. Oktober 1987,

II.- die Gesellschaft ein Kapital von zweiundsechzigtausendfünfhundert Deutsche Mark (DEM 62.500,-) besitzt, eingeteilt in sechshundertfünfundzwanzig (625) Aktien von je einhundert Deutsche Mark (DEM 100,-),

III.- aufgrund verschiedener Aktienübertragungen sämtliche Aktien vorgenannter Gesellschaft sich in einer Hand befinden, was die Auflösung der Gesellschaft nach sich zieht,

IV.- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in Luxembourg, 3, rue des Foyers, verbleiben.

Für gleichlautenden Auszug erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. September 1996.

J. Seckler.

(34962/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MURRAY UNIVERSAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 8.621.

Le Conseil d'Administration a décidé de changer le siège social de la société comme suit:

MURRAY UNIVERSAL

50, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour MURRAY UNIVERSAL

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli

S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1995, vol. 484, fol. 102, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34975/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

LUXRENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.526.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(34963/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

LUXRENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.526.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 30 septembre 1996 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Groupe «A»

- Madame Sophie Mathot, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique);
- Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Groupe «B»

- Monsieur Gilles Godret, cadre de banque, demeurant à Paris (France).

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1995, vol. 485, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34964/520/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.091.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Le Conseil d'Administration

B. Faber
Administrateur

J.P. Reiland
Administrateur

(34965/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

NEW TRADING CHRISTMAS COLLECTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 65, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 36.088.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

UNIVERSAL INVESTMENT HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Medjdoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée NEW TRADING CHRISTMAS COLLECTIONS, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 283 du 23 juillet 1991 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 mars 1996, en voie de publication;

2.- Cession de parts:

La société UNIVERSAL INVESTMENT HOLDING S.A., préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à la société GRIMFI HOLDING S.A., ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

1. Monsieur Dominique Claisse, employé privé, demeurant à F-Thionville,
2. Mademoiselle Maria Rodrigues, employée privée, demeurant à F-Herserange,
et ce acceptant, mille (1.000) parts sociales.

La cession de parts a lieu au prix de deux mille francs (2.000,-), montant que la cédante déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, la cédante met et subroge la cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, l'associée unique, GRIMFI HOLDING S.A., préqualifiée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée accepte ladite cession de parts.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, l'associée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinq cents francs (500,- LUF) chacune, qui ont été souscrites par la société GRIMFI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associé décide de transférer l'adresse du siège au 65, rue du Fort Neipperg à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Chani, M. Rodrigues, D. Claisse, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 92S, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 septembre 1996.

G. Lecuit.

(34977/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

NEW TRADING CHRISTMAS COLLECTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 65, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 36.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 septembre 1996.

G. Lecuit.

(34978/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

METALL LUXEMBOURG A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 39.000.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 1996

Le résultat de l'exercice au 30 juin 1995 est réparti de la manière suivante:

Perte reportée au 1 ^{er} juillet 1994	USD (1.548.184)
Perte de l'exercice 1993 - 30 juin 1994	USD (1.248.531)
Augmentation de capital du 28 décembre 1994	USD 2.750.000
Perte de l'exercice 1994 - 30 juin 1995	USD (1.855.244)
Résultats à reporter au 30 juin 1995	USD (1.901.959)

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Le mandat de chacun des deux administrateurs, Messieurs G.M.W. Cross et C.J. Tayelor, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes LA COMPAGNIE DE REVISION, sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 1997 approuvant les comptes clos au 30 juin 1996.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur V.G. Bray et nomme comme troisième administrateur, Madame Brenda Berlin, administrateur de société, demeurant à Johannesburg (Afrique du Sud) jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 1997 approuvant les comptes clos au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Signature.

(34967/279/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MEUBIMMO FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.872.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

T. Drot.

(34968/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

M.F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 42.015.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.F.M. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 24, rue de la Fontaine, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 42.015,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 60 du 8 février 1993.

La séance est présidée par Madame Myriam Kocks, licenciée en sciences économiques appliquées, épouse de Monsieur Marc D. Francq, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Pascal Seil, demeurant à Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Aline Schmitz, demeurant à Echternach.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de sept millions trois cent mille francs (7.300.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) au montant de huit millions cinq cent cinquante mille francs (8.550.000,- LUF) par la création et l'émission de sept mille trois cents (7.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2) Renonciation, pour autant que de besoin, par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération des actions nouvellement émises.

4) Modification de l'article 5 des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital envisagée.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions trois cent mille francs (7.300.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à la somme de huit millions cinq cent cinquante mille francs (8.550.000,- LUF) par l'émission de sept mille trois cents (7.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

Pour autant que de besoin, les actionnaires actuels renoncent expressément à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les sept mille trois cents (7.300) actions nouvelles sont souscrites de la manière suivante:

- Madame Myriam Francq, prénommée, qui déclare souscrire les sept mille trois cents (7.300) actions nouvellement créées.

Les actions nouvellement émises ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept millions trois cent mille francs (7.300.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent cinquante mille francs (8.550.000,- LUF), représenté par huit mille cinq cent cinquante (8.550) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 115.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kocks, A. Schmitz, P. Seil, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 septembre 1996, vol. 345, fol. 24, case 9. – Reçu 73.000 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 septembre 1996.

H. Beck.

(34969/201/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

M.F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

R. C. Luxembourg B 42.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 septembre 1996.

H. Beck.

(34970/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MISURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.129.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

MISURE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(34973/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Soleuvre.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft, genannt NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Soleuvre statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 6. April 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 284 vom 26. Juli 1994. Die Satzung wurde abgeändert gemäss zwei Urkunden, aufgenommen durch denselben Notar am 27. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 374 vom 8. August 1995 und am 7. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 269 vom 4. Juni 1996.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Pierrot Theis, managing director, wohnhaft in Roeser.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herr Fernand Massard, director, wohnhaft in Moutfort.

Die Generalversammlung beruft zum Stimmzähler Herr François Schmit, director, wohnhaft in Keispelt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste ist von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet worden.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur von den Komparenten und von dem Notar paraphiert, beigegeben, um mitformalisiert zu werden.

Da das gesamte Aktienkapital, eingeteilt in fünftausendvierhundert (5.400) Aktien durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmässig zusammengetreten.

Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

- 1) Abschaffung des Nennwertes der Aktien.
- 2) Herabsetzung des Kapitals auf 45.000,- U.S. Dollar, mittels Rückzahlung von 90.000,- U.S. Dollar an die Aktionäre.
- 3) Abänderung des ersten Abschnittes von Artikel drei der Satzung.

Nachdem sämtliche auf der Tagesordnung stehenden Punkte von der ausserordentlichen Generalversammlung gutgeheissen wurden, wurden nachfolgende Beschlüsse einstimmig verabschiedet:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abschaffung des Nennwertes der Aktien, mithin wird das Kapital der Gesellschaft durch fünftausendvierhundert (5.400) Aktien ohne Nennwert dargestellt.

Zweiter Beschluss

Das bestehende Kapital von fünfhundertvierzigtausend U.S. Dollars (540.000,- USD) ist zu fünfundzwanzig Prozent (25 %) eingezahlt, was einem Betrag von einhundertfünfunddreissigtausend U.S. Dollar (135.000,- USD) entspricht.

Die Generalversammlung beschliesst die Herabsetzung des Kapitals auf fünfundvierzigtausend U.S. Dollars (45.000,- USD), welches eingeteilt bleibt in fünftausendvierhundert (5.400) Aktien ohne Nennwert, die voll eingezahlt sind.

Der durch die Herabsetzung des Kapitals freigewordene Betrag von neunzigtausend U.S. Dollars (90.000,- USD) wird an die Aktionäre zurückgezahlt entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen.

Dritter Beschluss

Gemäss den vorangehenden Beschlüssen wird der erste Abschnitt von Artikel drei der Satzung wie folgt umgeändert:

«**Art. 3. Erster Abschnitt.** Das Gesellschaftskapital beträgt 45.000,- (fünfundvierzigtausend) U.S. Dollars, eingeteilt in 5.400 (fünftausendvierhundert) Aktien, ohne Nennwert.»

Da alsdann nichts mehr auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung geschlossen.

Der Notar, welcher englisch spricht und versteht, erklärt, dass gegenwärtige Urkunde auf Wunsch der Komparenten in deutscher Sprache aufgenommen wurde, gefolgt von einer englischen Übersetzung und dass im Falle eines Unterschiedes zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text gilt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch an der Alzette, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten allesamt dem Notar bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung:

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Soleuvre.

The Company was incorporated by a deed of the undersigned notary on the 6th of April 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 284 dated on the 26th of July 1994. The Articles of Incorporation were amended pursuant two deeds of the same notary on the 27th of April 1995, published in the Mémorial C, number 374 dated on the 8th of August 1995 and on the 7th of March 1996, published in the Mémorial C, number 269 dated on the 4th of June 1996.

Mr Pierrot Theis, managing director, residing in Roeser, was in the chair, and appointed as secretary Mr Jeannot Massard, director, residing in Moutfort.

The meeting elected as scrutineer Mr François Schmit, director, residing in Keispelt.

The chairman established and declared together with those present the following:

To the present deed is annexed an attendance list. This list is signed by the shareholders, respectively by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the notary.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed with registration authorities.

As the whole corporate capital, represented by five thousand four hundred (5,400) shares is present or represented by proxy holders, no convening notices were necessary and the extraordinary general meeting is regularly constituted.

The agenda of the meeting is the following:

1) Abolition of the nominal value of the shares.

2) Reduction of the corporate capital to 45,000.- U.S. Dollars by repayment of 90,000.- U.S. Dollars to the shareholders.

3) Amendment of the first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation.

After approval of the foregoing by the extraordinary general meeting, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The meeting decides the abolition of the nominal value of the shares, so that the corporate capital is represented by five thousand four hundred (5,400) shares without nominal value.

Second resolution

The issued capital of five hundred and forty thousand U.S. Dollars (540,000.- USD) is paid in at twenty-five per cent (25 %) corresponding to an amount of one hundred and thirty-five thousand U.S. Dollars (135,000.- USD).

The meeting decides to reduce the capital to forty-five thousand U.S. Dollars (45,000.- USD), represented by five thousand four hundred (5,400) shares, without nominal value but fully paid in.

The amount of ninety thousand U.S. Dollars (90,000.- USD) remaining after the reduction of the capital will be repaid to the shareholders in accordance with legal provisions.

Third resolution

In accordance with the prementioned resolutions, the first paragraph of article 3 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The subscribed capital is set at forty-five thousand U.S. dollars (45,000.- USD), consisting of five thousand four hundred shares (5,400) without nominal value.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in German at the request of the above appearing persons, followed by an English version; and that in case of divergencies between the German and the English version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of them are known to the notary, the said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Theis, F. Massard, F. Schmit, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1996, vol. 828, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, der vorgenannten Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 1. Oktober 1996.

F. Kessler.

(34979/219/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

NORCALLOYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Soleuvre.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 1996.

F. Kessler.

(34980/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

NAHEMA HOLDING Ltd., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.290.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

NAHEMA HOLDING Ltd.

A. Soldati

Administrateur-Délégué

(34976/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

OLSPO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 4, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 50.363.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 80, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

T. Drot.

(34983/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 36.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(34971/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 8 mars 1996 à 11.00 heures
à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

Le mandat des Administrateurs et celui du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Jean Quintus et Yvan Juche, Administrateurs.

L'Assemblée prend acte de la décision de M. Gérard Coene de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'Administrateur et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy
Contrôleur de Sociétés
demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon
Plateau St. Hubert.

L'Assemblée prend acte de la décision de M. Joseph Winandy de ne pas demander le renouvellement de son mandat de Commissaire aux Comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier
Employé Privé

demeurant 25, rue de la Biff
Hondelange (Belgique)

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1995, vol. 485, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34972/009/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

PROIMEX CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.604.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(34987/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

PROIMEX CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.604.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(34988/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.218.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

*Pour N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
KREDIETRUST
Signatures*

(34981/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.218.

Extract of the resolutions taken at the Anticipated Annual General Meeting of March 29th, 1996

- Messrs Kimio Miyaoka, Shigehiro Iwamatsu, Koichi Suzumura, Atsushi Tsuyuki and Tsuguji Yamaguchi are re-elected as Directors for a new Statutory period of 1 year until the Annual General Meeting of 1997.
- FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg is re-elected as Statutory Auditor for a new Statutory period of 1 year until the Annual General Meeting of 1997.

On behalf of N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34982/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.417.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:
Georges Huber, S.T.A. SALMANN TRUST ZURICH A.G., Zurich;
Patrick Hilty, REYV TRUST A.G., Liechtenstein;
Shawn Murphy, S.T.A. SALMAN TRUST, Vaduz.
Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour PERFORMA INVESTMENT ADVISORY S.A.
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1995, vol. 484, fol. 102, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34984/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

PHIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 53.818.

Décision prise par les gérants en date du 1^{er} juillet 1996

- l'adresse de la société est transférée au 3, place Dargent, Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

J.-P. Defay
Gérant technique

Dr K. Pistotnik
Gérant administratif

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1995, vol. 484, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34985/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

REUMONSERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 426, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 29.685.

Gérance

Les associés de la société à responsabilité limitée REUMONSERVICES, ayant son siège social au 426, route de Longwy à L-4832 Rodange, réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 mai 1995 au siège de la société, représentant l'intégralité du capital social, acceptent la démission, pour raisons de santé, du gérant, Monsieur Roland Reumont, et lui donnent pleine et entière décharge de sa gestion.

En son remplacement, ils nomment gérante, pour une durée illimitée, Madame Jacqueline Jeunesse, épouse Reumont, demeurant au 301, rue de la Marne à B-6789 Rachecourt. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer la société sous sa seule signature.

Rodange, le 31 mai 1995.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 1995, vol. 299, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(34990/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

PROMACTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.061.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 100, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

Signature.

(34986/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

REAL ESTATE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.499.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 485, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(34989/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

ROTAREX VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 50.503.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROTAREX VENTURE S.A., ayant son siège social à L-7540 Lintgen, 24, route de Diekirch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.503, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 292 du 26 juin 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Schmitz, licencié en sciences économiques, demeurant à Heisdorf.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Marc Schaus, licencié en sciences commerciales et industrielles, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Monsieur Joseph Neyens, directeur financier, demeurant à Luxembourg et Monsieur Serge Stojanovic, chargé du Service Juridique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les 148.000 (cent quarante-huit mille) actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à LUF 148.000.000,- (cent quarante-huit millions de francs luxembourgeois), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 148.000.000,- (cent quarante-huit millions de francs luxembourgeois) à LUF 248.000.000,- (deux cent quarante-huit millions de francs) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

2. Souscription et libération des actions ainsi créées.

3. Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 148.000.000,- (cent quarante-huit millions de francs luxembourgeois) à LUF 248.000.000,- (deux cent quarante-huit millions de francs luxembourgeois) par la création et l'émission au pair de 100.000 (cent mille) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 100.000 (cent mille) actions nouvelles, les actionnaires actuels:

- 1) ROTAREX S.A., société anonyme, avec siège social à Lintgen, 24, route de Diekirch; à concurrence de 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions;
- 2) Monsieur Jean-Claude Schmitz, prénommé, à concurrence de 10.000 (dix mille) actions.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois ROTAREX S.A., prédésignée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Claude Schmitz, préqualifié, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant.
2. Monsieur Jean-Claude Schmitz, préqualifié, agissant en son nom personnel, lesquels ont déclaré souscrire les 100.000 (cent mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la société ROTAREX VENTURE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 248.000.000,- (deux cent quarante-huit millions de francs luxembourgeois), représenté par 248.000 (deux cent quarante-huit mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million cent vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Lintgen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Schaus, J. Neyens, S. Stojanovic, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1996, vol. 823, fol. 87, case 7. – Reçu 1.000.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 septembre 1996.

J. Evinger.

(34992/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

RM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 51.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société civile

Signature

(34991/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SANTANDER INVESTMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.337.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 484, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

Pour SANTANDER INVESTMENT, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(34996/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SARMOD INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 52.327.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(34997/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SATELLITE SYSTEMS & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 37.182.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 16 septembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de USD 7.551,73 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Le mandat des trois administrateurs, MM. Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Patricia Thill, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Signature.

(34998/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SAINT-PIERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.889.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SAINT-PIERRE S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration en date du vingt-trois septembre mil neuf cent quatre-vingt-seize,

un procès-verbal de ladite réunion, signé ne varietur par le comparant, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement,

aux fins d'exécuter les dispositions contenues dans l'article 5 des statuts de la société, y insérées lors de la constitution de la société.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société anonyme SAINT-PIERRE S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.889, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du seize janvier mil neuf cent quatre-vingt-seize. Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire soussigné datant du vingt et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du vingt-neuf février mil neuf cent quatre-vingt-seize.

II. Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil d'administration de la société dont il s'agit a été autorisé à augmenter le capital social dans la forme suivante:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 1.000.000,- (un million de dollars US), qui sera représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 novembre 2000, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion

d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

III. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'acte de constitution en date du 13 novembre 1995, le conseil d'administration a, dans sa réunion du 23 septembre 1996, décidé d'augmenter le capital de USD 185.000,- (cent quatre-vingt-cinq mille dollars US) pour le porter de USD 600.000,- (six cent mille dollars US) à USD 785.000,- (sept cent quatre-vingt-cinq mille dollars US) par l'émission de 185 (cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement souscrites et libérées. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

IV. Le conseil d'administration a constaté qu'il a reçu des souscriptions pour la totalité des 185 (cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles ainsi que les renonciations à leurs droits de préférence des actionnaires qui n'ont pas souscrit.

Les documents justificatifs de la renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel et de la souscription par l'actionnaire en question ont été présentés au notaire soussigné.

V. Les 185 (cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que du chef de l'augmentation de capital présentement constatée, la somme de USD 185.000,- (cent quatre-vingt-cinq mille dollars US) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

VI. En conséquence l'article 5 (premier alinéa) des statuts se trouve modifié comme suit:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à USD 785.000,- (sept cent quatre-vingt-cinq mille dollars US), représenté par 785 (sept cent quatre-vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement libérées.»

VII. Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 5.777.550,- (cinq millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante francs luxembourgeois).

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de LUF 115.000,- (cent quinze mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Seil, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 93S, fol. 45, case 12. – Reçu 57.776 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 septembre 1996.

T. Metzler.

(34994/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SAINT-PIERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.889.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 septembre 1996.

T. Metzler.

(34995/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

ANUBIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.928.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 1996

Présents: M. Roberto Verga,

M. Edo Gobbi.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Mme Luisella Moreschi, troisième administrateur.

La présente nomination fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

R. Verga E. Gobbi

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1996, vol. 484, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35050/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

**SAVING TOTAL ASSET RETURN N° 1, , SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 37.144.

—
DISSOLUTION

Extract

of the resolution of the general meeting of the shareholders of the Company held on 27th August, 1996.

The liquidation of the Company has been closed.

Liquidation proceeds which have not been claimed by the shareholders at the close of liquidation, are available to these shareholders at the «Caisse des consignations» where they have been deposited on their behalf.

The records of the Company are deposited with NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, for a period of 5 years.

J. Kashimura
Director

J. de Smet
*General Manager
Fund Department*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34999/260/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.171.

—
Veuillez noter que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Président:

Richard A. Haw, director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (HONG KONG) LIMITED, Hong Kong.

Administrateurs:

Eizo Kawasuni, general manager, INVESTMENT TRUST DEPARTMENT, COSMO SECURITIES CO. LTD, Tokyo;

Minoru Inaba, Planning & Administration Depart., COSMO SECURITIES CO. LTD, Tokyo;

Yuji Kudo, managing director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (JAPAN), Tokyo.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

*Pour SCHRODERS ASIA PACIFIC GROWTH FUND
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG*

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 484, fol. 102, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35003/004/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SCANDI TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.121.

—
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SCANDI TECHNOLOGY S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary of August 16th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 560 of November 2nd, 1995, and put into liquidation by a deed of the undersigned notary of August 20th, 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Jean-Michel Dibling, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Christelle Ferry, juriste, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Presentation of the report of the «commissaire» to the liquidation.
- 2) Approval of the report of the liquidators.
- 3) Discharge to the liquidators and to the «commissaire» to the liquidation.
- 4) Approval of the closing of the liquidation.

5) Deposit of the books and records of the company during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting hears the report presented by the «commissaire» to the liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, regarding the liquidation accounts and the management by the liquidators.

This report proposes to adopt the accounts.

Second resolution

After discussion the general meeting adopts the accounts of the liquidation and grants full discharge to the liquidators, HRH BIOTECH S.A., having its registered office in Luxembourg, and HRH TECHNOLOGY S.A., having its registered office in Luxembourg.

The general meeting also grants discharge to the «commissaire» for the execution of his mandate.

Third resolution

The general meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The books and records of the company will be kept during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCANDI TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant du 16 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 560 du 2 novembre 1995 et mise en liquidation par acte du notaire instrumentant du 20 août 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.

2) Approbation du rapport des liquidateurs.

3) Décharge aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation.

4) Approbation de la clôture de la liquidation.

5) Dépôt des livres et documents de la société pendant une période de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale entend le rapport présenté par le commissaire à la liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion de liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restrictions à HRH BIOTECH S.A., avec siège social à Luxembourg et à HRH TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, de leur gestion de liquidateurs de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, certifie que à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 93S, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 septembre 1996.

G. Lecuit.

(35000/220/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.339.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Président:

Paul H. Grace, Deputy Group Chief Executive and Actuary, SCOTTISH EQUITABLE LIFE ASSURANCE SOCIETY, Edinburgh.

Administrateurs:

Mian Ikram Shaker, managing director, Barnett Waddingham, Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

Giorgio Ricchebuono, manager and deputy director, Securities Department, BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA, Milano;

Otto Thoresen, SCOTTISH EQUITABLE LIFE ASSURANCE SOCIETY, Edinburgh;

Michel Waringo, membre du comité de direction à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 1996.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Heirendt-Faramelli S. Grundner

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1996, vol. 484, fol. 102, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35005/004/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SCIP-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 43.481.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(35004/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**SCHMITCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHMIT & CO. MONTAGE, S.à r.l.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.150.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SCHMIT & CO. MONTAGE, S.à r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 442 du 9 septembre 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.150.

L'assemblée est composée de:

1. Monsieur Claude Schmit, maître menuisier, demeurant à L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen;
2. Monsieur Laurent Schmit, employé privé, demeurant à L-8280 Kehlen, 25, rue de Mamer;
3. Monsieur Serge Dostert, employé privé, demeurant à L-8369 Hivange, 21, rue de Garnich;
4. Monsieur Paul Masselter, employé privé, demeurant à L-8806 Rambrouch, 27, rue de Schwiedelbrouch;
5. Madame Kristjana Einarsdottir, gérante, demeurant à IS-107 Reykjavik (Islande), 35, Grandavegur, ici représentée par Monsieur Claude Schmit, pénomné,

en vertu d'une procuration sous seing privé, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire suivant acte de dépôt en date du 9 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 889B, fol. 58, case 11.

Lesdits comparants déclarant être les seuls associés de ladite société et se considérant comme dûment convoqués, à l'unanimité, pris la résolution suivante:

Les associés décident de changer la dénomination de la société en SCHMITCOM, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de SCHMITCOM, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Schmit, L. Schmit, S. Dostert, P. Masselter, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 93S, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

E. Schlessler.

(35001/227/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**SCHMITCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHMIT & CO. MONTAGE, S.à r.l.).**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

E. Schlessler.

(35002/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SOLUGERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3715 Rumelange, 25, rue du Cimetière.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Junckel, agent public, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne;
2. Monsieur Alain Junckel, employé privé, demeurant à L-3713 Rumelange, 2, rue J.P. Bausch;
3. Madame Mathilde Fritsch, commerçante, épouse de Monsieur Marco Junckel, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée SOLUGERIM, S.à r.l., avec siège social à Tétange, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 154 du 21 avril 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, prénommé en date du 10 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 247 du 22 juin 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, prénommé en date du 29 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 352 du 29 juillet 1995, et dont les

statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 9 du 6 janvier 1996,

dont le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune, est réparti comme suit:

1. Monsieur Marco Junckel, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
2. Monsieur Alain Junckel, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
3. Madame Mathilde Fritsch, épouse de Monsieur Marco Junckel, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales:	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) Monsieur Alain Junckel, préqualifié, cède ses vingt-cinq parts sociales (25) à Monsieur Marco Junckel, préqualifié, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Madame Mathilde Fritsch, épouse de Monsieur Marco Junckel, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante, administrative et technique de ladite société, déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil n'est plus nécessaire.

Suite à cette cession de parts, l'article 5 des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté, par cent parts sociales (100) de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Marco Junckel, agent public, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Bryne, cinquante parts sociales	50
2. Madame Mathilde Fritsch, commerçante, épouse de Monsieur Marco Junckel, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100»

2) Les associés décident de transférer le siège de la société de Tétange à L-3715 Rumelange, 25, rue du Cimetière et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Rumelange.»

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Junckel, A. Junckel, M. Fritsch, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 1996, vol. 826, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1996. F. Kessler.
(35010/219/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SOLUGERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3715 Rumelange, 25, rue du Cimetière.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 1996. F. Kessler.
(35011/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SYSTEMINVEST S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.230.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SYSTEMINVEST S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary of August 21st, 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 585 of November 17th, 1995 and put into liquidation by a deed of the undersigned notary of August 20th, 1996, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Jean-Michel Dibling, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Christelle Ferry, juriste, residing in F-Metz.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Presentation of the report of the «commissaire» to the liquidation.
- 2) Approval of the report of the Liquidators.
- 3) Discharge to the liquidators and to the «commissaire» to the liquidation.

4) Approval of the closing of the liquidation.

5) Deposit of the books and records of the company during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting hears the report presented by the «commissaire» to the liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, regarding the liquidation accounts and the management by the liquidators.

This report proposes to adopt the accounts.

Second resolution

After discussion the general meeting adopts the accounts of the liquidation and grants full discharge to the liquidators, HRH BIOTECH S.A., having its registered office in Luxembourg and HRH TECHNOLOGY S.A., having its registered office in Luxembourg.

The general meeting also grants discharge to the «commissaire» for the execution of his mandate.

Third resolution

The general meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The books and records of the company will be kept during a five-year period at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYSTEMINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant du 21 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 585, du 17 novembre 1995, et mise en liquidation par acte du notaire instrumentant du 20 août 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation.

2) Approbation du rapport des liquidateurs.

3) Décharge aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation.

4) Approbation de la clôture de la liquidation.

5) Dépôt des livres et documents de la société pendant une période de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale entend le rapport présenté par le commissaire à la liquidation, DMS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion de liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restrictions à HRH BIOTECH S.A., avec siège social à Luxembourg et à HRH TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg, de leur gestion de liquidateurs de la société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.

Le notaire instrumentant, qui a connaissance de la langue anglaise, certifie qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 93S, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 septembre 1996.

G. Lecuit.

(35017/220/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SIENNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(35006/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

V.I.P. GOLF INTERNATIONAL S.A., Holding Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

H. R. Luxemburg B 33.383.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Holdinggesellschaft V.I.P. GOLF INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, H.R. Nummer B 33.383, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde aufgenommen durch Notar Aloyse Biel, mit Amtssitz in Differdingen, am 20. März 1990.

Die Satzung der Gesellschaft wurde im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 344 vom 25. September 1990 veröffentlicht.

Die Versammlung beginnt um vierzehn Uhr fünfzehn unter dem Vorsitz von Frau M.-Rose Dock, Generaldirektor, wohnhaft in Luxemburg.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Fräulein Fabienne De Bernardi, Sekretärin, wohnhaft in Athus (Belgien).

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Geneviève Blauen, corporate manager, wohnhaft in Toernich/Arlon (Belgien).

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die sechshundert Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Deutsche Mark, welche das gesamte Stammkapital von sechzigtausend Deutsche Mark darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre bereit waren, sich ohne vorherige Einberufung zu versammeln.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt, wird gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigefügt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von DEM 1.940.000,-, um es von seinem jetzigen Stand von DEM 60.000,- auf DEM 2.000.000,- zu bringen.

Zeichnung und Einzahlung der 19.400 neu ausgegebenen Aktien.

Verzicht auf das Vorzugszeichnungsrecht der Aktionäre.

2) Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

3) Erneuerung der Ermächtigung an den Verwaltungsrat, das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um eine Million neunhundertvierzigtausend (1.940.000,-) Deutsche Mark zu erhöhen, um es von seinem augenblicklichen Stand von sechzigtausend (60.000,-) Deutsche Mark auf zwei Millionen (2.000.000,-) Deutsche Mark zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von neunzehntausendvierhundert (19.400) neuen Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,-) Deutsche Mark je Aktie.

Nach Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Vorzugszeichnungsrecht wurden die neuen Aktien voll gezeichnet und in bar eingezahlt durch:

ROSEVARA LIMITED, eine Gesellschaft irischen Rechts, mit Sitz in Dublin 2 (Republik Irland), Clanwilliam Terrace, 2,

hier vertreten durch Frau M.-Rose Dock, vorgenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Dublin (Republik Irland), am 3. September 1996.

Welche Vollmacht, nach ne varietur-Paraphierung durch die Mandatarin und den unterfertigten Notar, dieser Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Es wurde dem unterzeichneten Notar bewiesen, dass der Betrag von einer Million neunhundertvierzigtausend (1.940.000,-) Deutsche Mark der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorhergehenden Beschluss wird Artikel 3 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen (2.000.000,-) Deutsche Mark, eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert (100,-) Deutsche Mark je Aktie.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Ermächtigung an den Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen innerhalb einer Frist von fünf Jahren ab dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C, Recueil Spécial zu erneuern. Diese Kapitalerhöhungen wird der Verwaltungsrat zu den in den Absätzen 6 bis 8 von Artikel 4 vorgesehenen Bedingungen vornehmen.

Abschätzung

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das erhöhte Kapital abgeschätzt auf neununddreissig Millionen neunhundertvierundvierzigtausendsechshundert (39.944.600,-) Franken.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund der gegenwärtigen Urkunde anfallen, belaufen sich auf zirka vierhundertfünfundsechzigtausend (465.000,-) Franken.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort fragt, erklärte die Vorsitzende die Versammlung um vierzehn Uhr fünfundvierzig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.R. Dock, F. De Bernardi, G. Blauen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 93S, fol. 35, case 8. – Reçu 399.640 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. September 1996.

A. Schwachtgen.

(35027/230/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

V.I.P. GOLF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 33.383.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 10 septembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

A. Schwachtgen.

(35028/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SIV-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.483.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(35007/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SOCAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 24.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 1996, vol. 484, fol. 76, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(35008/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

STEBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.504.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour STEBO S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(35014/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

STEBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.504.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 1^{er} septembre 1995, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, Roodt/Syre,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, Vlessart,

Monsieur Roger Petry, employé privé, Rameldange.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Christian Agata, employé privé, Wecker.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour STEBO S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35015/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(35012/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.268.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 6 mai 1996 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Monsieur Yvan Juchem, employé privé, demeurant à Rombach, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35013/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

STEFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 51.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(35016/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TRANSMOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile de Révisions, d'Expertises Comptables, Fiscales et Financières, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, fait savoir qu'elle a dénoncé à la date du 30 septembre 1996 le siège social de la Société à responsabilité limitée TRANSMOSELLE, S.à r.l.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Pour réquisition-inscription

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35025/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TAIYO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 30.169.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(35018/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TAIYO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.169.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 1996

1. La démission de Messieurs Luciano Righetti et Massimo Rella est acceptée. Sont nommés en leur remplacement, Messieurs Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem et Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2000.

Certifié sincère et conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35019/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TAKAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Flemming.
R. C. Luxembourg B 20.046.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Par mandat
Lambert H. Dupong
Signature

(35020/259/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TAKAFOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Flemming.
R. C. Luxembourg B 20.046.

Suivant résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires en date du 30 juillet 1996 ont été confirmés:

Membres du Conseil d'Administration:

1. S.A.R. le Prince Mohamed Al-Faisal Al-Saud, Al-Mohamedieh Establishment, P.O. Box 1018, Jeddah (Arabie Saoudite), président du Conseil d'Administration.
2. Son Excellence Monsieur Muazzim Ali, 144/146 Kings Cross Road, London WC1 X 9DH (Angleterre), vice-président du Conseil d'Administration.
3. Monsieur Omar Abdi Ali, 1B, Chemin du Hameau, CH-1255 Veyrier (Suisse), administrateur et membre exécutif principal du bureau.
4. Dr. Moustafa Hosny, conseiller général juridique, 5, route Antoine, CH-1234 Vessy/Genève (Suisse), administrateur.
5. Monsieur Mehmet Erdogan Sergici, demeurant 59, rue F. Trausch, L-8265 Mamer (Luxembourg), administrateur.

Commissaire:

La société anonyme de réviseurs d'entreprises PRICE WATERHOUSE, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté, représentée par Monsieur Jean-Robert Lentz.

Les administrateurs et le commissaire ont été élus pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

TAKAFOL S.A.
Par mandat
Lambert H. Dupong
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1996, vol. 484, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35021/259/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HAEMELDANG, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 septembre 1996.

E. Schroeder.

(35009/000/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TIS-HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.484.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(35023/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TIT-HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 43.485.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1996, vol. 485, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(35024/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

TRANSMOSELLE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Société en commandite simple.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile de Révisions, d'Expertises Comptables, Fiscales et Financières, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, fait savoir qu'elle a dénoncé à la date du 30 septembre 1996 le siège social de la Société en commandite simple TRANSMOSELLE, S.à r.l. et Cie.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Pour réquisition-inscription
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35026/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

YAPO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(35035/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

YAPO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 15 avril 1996 à 9.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Marianne Schleich, administrateur, et la remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ayant son siège à Wilmington Delaware, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996, vol. 485, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35035A/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.049.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOXTRON HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.049.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Réhon (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Carole Deltenre, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt mille (480.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent mille (6.200.000,-) francs luxembourgeois à six millions six cent quatre-vingt mille (6.680.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire pour leur valeur nominale, avec en sus une prime d'émission de onze mille cinq cents (11.500,-) francs luxembourgeois par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ce faisant un apport total de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois.

2. Souscription et libération des quatre cent quatre-vingt (480) actions nouvelles par OLD COURT FINANCE LIMITED, société de droit des British Virgin Islands, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, avec renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3. Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent quatre-vingt mille (480.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent mille (6.200.000,-) francs luxembourgeois à six millions six cent quatre-vingt mille (6.680.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire pour leur valeur nominale, avec en sus une prime d'émission de onze mille cinq cents (11.500,-) francs luxembourgeois par action, ce faisant un apport total de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite, OLD COURT FINANCE LIMITED, société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

représentée aux fins des présentes par:

- Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort, et

- Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant à Réhon (France), en vertu d'une procuration qui est restée annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire au prix préindiqué.

Les autres actionnaires tels que figurant à ladite liste de présence ont déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les quatre cent quatre-vingts (480) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire pour leur valeur nominale avec en sus une prime d'émission de onze mille cinq cents (11.500,-) francs luxembourgeois par action, de sorte que le montant de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à six millions six cent quatre-vingt mille (6.680.000,-) francs luxembourgeois, représenté par six mille six cent quatre-vingts (6.680) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quatre-vingt-quinze mille (95.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Dejans, D. Sabbatucci, C. Deltenre, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 1996, vol. 93S, fol. 23, case 4. – Reçu 60.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 1996.

R. Neuman.

(35029/226/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.049.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

(35030/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

WAPLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 26.544.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1996.

WAPLINVEST S.A.

A. Renard

C. Schlessner

Administrateur

Administrateur

(35032/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**H.B. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WOODLOOK INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessner, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WOODLOOK INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juillet 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.574, au capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- Madame Martine Bebronne, assistante de direction, demeurant à B-4800 Verviers, 23, rue du Téléphone, ici représentée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 septembre 1996;

2.- Monsieur Emile Hottechamps, administrateur de sociétés, demeurant à B-4801 Verviers, 60, Chemin de la Lande, ici représenté par Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la vente, la distribution et la fabrication de montures de lunettes ainsi que l'usage de pièces mécaniques ou autres.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Elle peut en outre faire l'acquisition, la gestion et la mise de valeur de brevets et de licences connexes, ainsi que le management d'autres sociétés nationales ou étrangères.»

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en H.B. DIFFUSION, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de H.B. DIFFUSION, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 1, rue de la Laiterie, à L-9910 Troisvierges, et de modifier en conséquence, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Troisvierges.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1996, vol. 93S, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

E. Schlessler.

(35033/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

**H.B. DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WOODLOOK INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 1996.

E. Schlessler.

(35034/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

YETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.839.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 16 septembre 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de LUF 137.865 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1996.

Signature.

(35036/279/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

BOULANGERIE-PATISSERIE PESCHONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Biver.

Suivant la cession des parts du 27 août 1996, Monsieur Jos Peschong a acquis les 49 parts sociales de Monsieur Marco Stoltz.

Monsieur Peschong détient toutes les parts sociales de la société.

Luxembourg, le 17 septembre 1996.

Pour la société

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 1996, vol. 484, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35059/302/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

**V.R.S., Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. VAHSEN RACING SERVICE, Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung).**
Gesellschaftssitz: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.

Im Jahre neunzehnhundertsechundneunzig, am elften September.
Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Ist erschienen:

Herr Alfred Vahsen, Kraftfahrzeug-Schlosser, wohnhaft in B-4760 Büllingen.

Welcher Komparent erklärt, alleiniger Gesellschafter zu sein der Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung VAHSEN RACING SERVICE, mit Sitz in Mersch, gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. Juni 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 18. Oktober 1994, Nummer 404.

Der Komparent bittet den instrumentierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, die Firmenbezeichnung von VAHSEN RACING SERVICE umzubeneden in V.R.S.
Artikel eins der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung V.R.S. besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, den Sitz der Gesellschaft zu verlegen von L-7513 Mersch, 9, rue d'Arlon nach L-8821 Koetschette, Zone Industrielle, B.P. 23.

Artikel zwei der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Koetschette.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Vahsen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 septembre 1996, vol. 400, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 26. September 1996.

E. Schroeder.

(35031/228/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

AMANDINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4494 Schouweiler, 104, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatre septembre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. Monsieur Silvio Lepidi, commerçant, demeurant à B-6220 Fleurus, 34, rue de France;
2. Monsieur Cosimo Locorotondo, commerçant, demeurant à L-3265 Bettembourg, 26, Op Fankenacker.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AMANDINA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Schouweiler. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation de tout commerce de gros ou de détail en denrées alimentaires;
- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous produits alimentaires généralement quelconques, d'additifs alimentaires, de matériel Horeca, de tabacs, de cigares, de cigarettes, de vins, d'alcools et de tout ce qui concerne l'alimentation générale.

La société peut faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum à tout moment.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers et ayants droit de l'associé décédé.

Art. 10. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Silvio Lepidi, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2) Monsieur Cosimo Locorotondo, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1997.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le siège de la société est établi à L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

2) Monsieur Silvio Lepidi, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Cosimo Locorotondo, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Lepidi, C. Locorotondo, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 septembre 1996, vol. 408, fol. 4, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 septembre 1996.

A. Weber.

(35039/236/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

AMI BELGIUM, Société Anonyme.

Siège social: Belgique, Leuvensesteenweg 321, 1932 Sint-Stevens-Woluwe.

Succursale: Luxembourg, 7, rue A. Charles.

R. C. Bruxelles n° 603.442.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 juillet 1996

Traduction certifiée conforme d'un document établi en néerlandais

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 juillet 1996

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 juillet 1996 au siège social de la société.

La réunion du conseil d'administration a commencé à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Gerardus Middendorp.

Le président a constaté que tous les administrateurs étaient présents et que, par conséquent, le conseil pouvait valablement délibérer. Tous les administrateurs étant présents, il ne doit pas être justifié des convocations.

Le président a exposé l'ordre du jour:

1. établissement d'une succursale à Luxembourg;
2. fixation du capital qui sera alloué à la succursale;
3. nomination du manager de la succursale luxembourgeoise;
4. détermination des pouvoirs du manager de la succursale luxembourgeoise.

Après délibération le conseil a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première décision

Le conseil d'administration décide d'établir une succursale à Luxembourg, 7, rue Auguste Charles, Grand-Duché du Luxembourg, à compter du 1^{er} août 1996.

La succursale exercera ses activités sous le nom AMI BELGIUM.

La succursale exercera les activités suivantes:

- l'achat, la vente, l'installation, la réparation et la distribution de tous produits de l'industrie chimique, entre autres des produits de l'industrie du papier et de l'imprimerie et d'articles photographiques.

Deuxième décision

Le conseil d'administration décide d'allouer un montant de 100.000,- francs luxembourgeois à la succursale.

Troisième décision

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Patrick Kemper, de nationalité belge, domicilié à B-6705 Waltzing/Arlon, rue de la Rentertkapelle 19, Belgique, comme manager de la succursale belge à compter du 1^{er} août 1996. Monsieur Patrick Kemper sera responsable de la gestion journalière de la succursale et ce jusqu'à la révocation de sa nomination.

Quatrième décision

Le conseil d'administration délègue à Monsieur Patrick Kemper, en sa qualité de manager de la succursale luxembourgeoise, la gestion journalière de la succursale luxembourgeoise, y compris, et sans préjudice de ce qui précède, le pouvoir de:

- a. Signer la correspondance journalière.
- b. Représenter la succursale auprès de, et conclure avec l'Etat, les autorités gouvernementales, provinciales et communales, le registre de commerce, l'administration fiscale, l'Office des Comptes de Chèques Postaux, l'administration des douanes, l'administration des postes, la Régie des Télégraphes et Téléphones et tous autres services publics, tous accords et arrangements nécessaires ou utiles aux affaires de la société.
- c. Signer tous reçus pour des fonds encaissés ainsi que pour des lettres recommandées ou des colis adressés à la succursale par les soins de l'administration des postes, de l'administration des douanes, de la société des Chemins de Fer, des compagnies d'aviation et de toutes autres entreprises de transport.
- d. Signer, négocier, endosser, pour le compte de la succursale, tous mandats, chèques, lettres de change, billets à ordre et autres documents similaires, pour un montant qui n'excède pas 5.000.000,- LUF.
- e. Réclamer, toucher et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens de toute espèce qui seraient dus ou appartiendraient à la société du fait de la succursale.
- f. Représenter la société dans toutes procédures judiciaires ou arbitrales du fait de la succursale, tant en demandant qu'en défendant, négocier et régler tous différends auxquels la société est partie du fait de la succursale.
- g. Sous-déléguer un ou plusieurs de ces pouvoirs en vertu des présentes à un ou plusieurs employés de la succursale ou à d'autres personnes.
- h. Rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre des pouvoirs ci-dessus annoncés.
- i. Prendre toutes mesures nécessaires pour l'application des décisions et des recommandations du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal est signé par tous les administrateurs présents.

P. Koole
Administrateur

D. Vanheste
Administrateur

G. Middendorp
Président du conseil

Bruxelles, le 19 septembre 1996.

Pour traduction conforme
P. Bauters
Le traducteur assermenté

Traducteur assermenté près le tribunal de première instance d'Oudenaarde.

Traduction certifiée conforme d'un document établi en néerlandais

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 juillet 1996

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 juillet 1996 au siège social de la société.

La réunion du conseil d'administration a commencé à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Gerardus Middendorp.

Le président a constaté que tous les administrateurs étaient présents et que, par conséquent, le conseil pouvait valablement délibérer. Tous les administrateurs étant présents, il ne doit pas être justifié des convocations.

Le président a exposé l'ordre du jour:

1. établissement d'une succursale à Luxembourg;
2. fixation du capital qui sera alloué à la succursale;
3. nomination du manager de la succursale luxembourgeoise;
4. détermination des pouvoirs du manager de la succursale luxembourgeoise.

Après délibération le conseil a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première décision

Le conseil d'administration décide d'établir une succursale à Luxembourg, 7, rue Auguste Charles, Grand-Duché du Luxembourg, à compter du 1^{er} août 1996.

La succursale exercera ses activités sous le nom AMI BELGIUM.

La succursale exercera les activités suivantes:

- l'achat, la vente, l'installation, la réparation et la distribution de tous produits de l'industrie chimique, entre autres des produits de l'industrie du papier et de l'imprimerie et d'articles photographiques.

Deuxième décision

Le conseil d'administration décide d'allouer un montant de 100.000,- francs luxembourgeois à la succursale.

Troisième décision

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Patrick Kemper, de nationalité belge, domicilié à B-6705 Waltzing/Arlon, rue de la Rentertkapelle 19, Belgique, comme manager de la succursale belge à compter du 1^{er} août 1996. Monsieur Patrick Kemper sera responsable de la gestion journalière de la succursale et ce jusqu'à la révocation de sa nomination.

Quatrième décision

Le conseil d'administration délègue à Monsieur Patrick Kemper, en sa qualité de manager de la succursale luxembourgeoise, la gestion journalière de la succursale luxembourgeoise, y compris, et sans préjudice de ce qui précède, le pouvoir de:

- a. Signer la correspondance journalière.
- b. Représenter la succursale auprès de, et conclure avec l'Etat, les autorités gouvernementales, provinciales et communales, le registre de commerce, l'administration fiscale, l'Office des Comptes de Chèques Postaux, l'administration des douanes, l'administration des postes, la Régie des Télégraphes et Téléphones et tous autres services publics, tous accords et arrangements nécessaires ou utiles aux affaires de la société.
- c. Signer tous reçus pour des fonds encaissés ainsi que pour des lettres recommandées ou des colis adressés à la succursale par les soins de l'administration des postes, de l'administration des douanes, de la société des Chemins de Fer, des compagnies d'aviation et de toutes autres entreprises de transport.
- d. Signer, négocier, endosser, pour le compte de la succursale, tous mandats, chèques, lettres de change, billets à ordre et autres documents similaires, pour un montant qui n'excède pas 5.000.000,- LUF.
- e. Réclamer, toucher et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens de toute espèce qui seraient dus ou appartiendraient à la société du fait de la succursale.
- f. Représenter la société dans toutes procédures judiciaires ou arbitrales du fait de la succursale, tant en demandant qu'en défendant, négocier et régler tous différends auxquels la société est partie du fait de la succursale.
- g. Sous-déléguer un ou plusieurs de ces pouvoirs en vertu des présentes à un ou plusieurs employés de la succursale ou à d'autres personnes.
- h. Rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre des pouvoirs ci-dessus annoncés.
- i. Prendre toutes mesures nécessaires pour l'application des décisions et des recommandations du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal est signé par tous les administrateurs présents.

P. Koole	D. Vanheste	G. Middendorp
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Président du conseil</i>

Traduction certifiée conforme d'un document établi en néerlandais.

Bruxelles, le 5 septembre 1996.

K. Coene
*Traducteur juré près le tribunal
de première instance de Bruges*

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1996, vol. 485, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35040/534/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

**COMPAGNIE FINANCIERE DU HAINAUT S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE LOUVES S.A. HOLDING).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 43.023.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1996, vol. 485, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAINAUT S.A.

Signatures
Deux Administrateurs

(35071/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

**COMPAGNIE FINANCIERE DU HAINAUT S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE LOUVES S.A. HOLDING).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 43.023.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 août 1996

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1995 et du bilan au 31 décembre 1995, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à la moitié du capital, l'assemblée générale des actionnaires décidé du maintien de l'activité sociale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DU HAINAUT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 1996, vol. 485, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35072/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

ZODIAC EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.466.

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting held on August 3rd, 1995

- Mrs Yolande Johanns and Messrs Carlo Schlessler and Marc Mommaerts are re-elected as Directors for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2001;

- the company FIN-CONTROLE S.A. re-elected as Statutory auditor for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of 2001.

Certified true copy

ZODIAC EUROPE S.A.

Signature

Signature

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1996, vol. 484, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35037/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 1996.

F.M.L. LUXEMBOURG, F.I.N.S.E.R. MANAGEMENT LUXEMBOURG SCI, Société civile.

Siège social: L-7452 Lintgen, 25, rue Kaasselt.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt septembre.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Faïçal Ben Lamine, gestionnaire, demeurant à B-1300 Wavre, 57/1, avenue des Acacias;
- 2.- Monsieur Javier Alberto Dias Villegas, gestionnaire, demeurant à Lima 12 - La Molina, avenida Prado y Ugarteche 180,

ici représenté par son mandataire spécial Monsieur Faïçal Ben Lamine, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée à Bruxelles, le 19 septembre 1996, laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents respectivement représentés comme il est dit ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles ainsi que tous services annexes et financiers pour son propre compte.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination F.I.N.S.E.R. MANAGEMENT LUXEMBOURG SCI, en abrégé F.M.L. LUXEMBOURG SCI.

Art. 3. Le siège social est établi à Lintgen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre

recommandée à ses coassociés. Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-), divisé en cent parts (100) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Faïçal Ben Lamine, gestionnaire, demeurant à B-1300 Wavre, 57/1, avenue des Acacias, quatre-vingt-dix-sept parts sociales	97
2.- Monsieur Javier Alberto Dias Villegas, gestionnaire, demeurant à Lima 12 - La Molina, avenida Prado y Ugarteche 180, trois parts sociales	3
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elles passent. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont le droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales;

de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1997 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui est mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile, toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Faiçal Ben Lamine, prénommé. Le gérant aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Deuxième et dernière résolution

Le siège social est fixé au Castellum Kaasselt, 25, rue Kaasselt à L-7452 Lintgen.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Ben Lamine, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1996, vol. 93S, fol. 42, case 8. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} octobre 1996.

P. Decker.

(35041/206/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.

BAUFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.684.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 mars 1996

Présents: M. Roberto Verga,

M. Edo Gobbi.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Mme Luisella Moreschi, troisième administrateur.

La présente nomination fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

R. Verga E. Gobbi

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1996, vol. 484, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35054/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 1996.